

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANECY

SEANCE du 17 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix sept du mois de avril à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le onze avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni au Centre des Congrès - Salle de l'Europe à Anecy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

23 AVR. 2025

Déposée en
Préfecture le

23 AVR. 2025

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Martine COUTAZ, Max DAGAND, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François DEGENNE, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Gilles FRANÇOIS, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Etienne ANDRÉYS à Nora SEGAUD-LABIDI, Frédérique BANGUÉ à Anthony GRANGER, Marie BERTRAND à Alexandre MULATIER-GACHET, Christian BOVIER à Sandrine DALL'AGLIO, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Marion LAFARIE, Lola CECCHINEL à Samuel DIXNEUF, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Roland DAVIET à Philippe MORIN, David DUBOSSON à Fabienne DULIEGE, Chantale FARMER à Charlotte JULIEN, Aurélie GUEDRON à Alexandra BEAUJARD, Claire LEPAN à Denis DUPERTHUY, Benjamin MARIAS à Fabienne GREBERT, Patricia MERMOZ à Gilles VIVIAN, Michel MUGNIER-POLLET à Jean-Pascal ALBRAN, Laure ODORICO à Christian ANSELME, Gérard PASTOR à Elisabeth EMONET, Yannis SAUTY à Fabien GERY, Bénédicte SERRATE à Viviane MARLE, Guillaume TATU à François ASTORG

Etaient excusé(e)s

Bilel BOUCHETIBAT, Frédérique KHAMMAR, François LAVIGNE-DELVILLE, Christian PETIT

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20250417-16761-DE-1-1
en date du 23/04/25 ; REFERENCE ACTE : DEL-2025-73

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

RAPPORT DE GESTION SIBRA 2023

Didier SARDA, rapporteur

Par délibération n° DEL-2022-283 du 15 décembre 2022, le Conseil communautaire du Grand Annecy a désigné ses représentants au sein de la Société intercommunale des bus de la région d'Annecy (SIBRA). Les représentants ont notamment pour mission de soumettre chaque année au Conseil communautaire, un rapport écrit au titre de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales (alinéa 14). A la Suite de son assemblée générale du 27 juin 2024, la société a adressé son rapport de gestion et son bilan financier qui font l'objet de la présente communication au Conseil communautaire.

Rapport d'activités 2023

Les faits marquants de l'année 2023 :

Avec 7,2 millions de kilomètres parcourus en 2023, l'offre de transport est en hausse de 4 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par :

- L'extension de la ligne principale 3 pour desservir la commune de Chavanod en septembre 2022 ;
- Des renforcements d'offres, effectués en septembre 2022 et impactant l'exercice 2023 sur les lignes 3, 9, 14, 15 et les lignes du dimanche ;
- De l'évolution d'offres, effectuée en septembre 2023 sur les lignes 3, 6, 13, 40, 42, 81 et 82 ;
- L'amélioration de l'offre de la ligne 9 avec le rajout d'un véhicule le matin et l'après-midi ;
- Une progression de +11,3 % de la fréquentation, ce qui représente 1,8 millions de voyages de plus par rapport à 2022 ; pour un total de 17 millions de voyages ;
- L'activité Vélonécyc a aussi connu un développement de ses services en 2023 avec une poursuite du développement de son parc de VAE affectés à la location longue durée (plus de 3 000 vélos dont 2 800 à assistance électrique) et du service Vélonécyc 60' en très forte augmentation avec un doublement de l'utilisation des vélos pour atteindre 251 108 locations en 2023.

Compte tenu de son activité, la Société reste confrontée à certaines problématiques, à savoir :

- les difficultés de recrutement de conducteurs pour répondre aux enjeux de turn-over et de développement de son activité. Pour répondre aux enjeux de recrutement, un partenariat avec Pôle Emploi a été mis en place par la signature d'une convention mettant la SIBRA dans de bonnes dispositions de sourcing et de financement des formations à la conduite.
- le renouvellement de certains marchés notamment liés à l'assurance de la flotte de véhicules et d'énergie avec un risque de hausse des coûts.

Lancement du ticket SMS : le Grand Annecy a choisi d'investir dans un nouveau moyen de paiement pour le ticket de bus sur le réseau SIBRA. Un titre de transport que l'on achète juste avant de monter dans le bus, via son smartphone, et qui ne requiert aucune application ou création de compte préalable.

Le nouveau marché public de service signé entre le Grand Annecy et la SIBRA acte de nouveaux engagements en matière de qualité de service. La qualité de service est appréciée au travers d'un ensemble d'indicateurs objectifs et mesurables, destinés à mobiliser le titulaire dans une démarche concrète d'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers.

Les points clefs de cette nouvelle démarche qualité sont :

- davantage d'ambition, avec la mise en place d'indicateurs qualité pour le suivi,
- l'élargissement à l'ensemble des activités de la SIBRA.

Au 31 décembre 2023, la SIBRA emploie 258 ETP (22 % de femmes et 78 % d'hommes), soit un effectif en hausse de 2 % par rapport à 2022 (+ 4 ETP).

Compte de résultats 2023

L'exercice 2023 est déficitaire à hauteur de - 980 K€ soit une baisse de - 1,1 M€ par rapport à 2022.

Les produits s'élèvent à 35,2 M€, en hausse de 6,3 % par rapport à 2022 (+ 2,1 M€).

Ils se composent :

- du chiffre d'affaires dégagé par le réseau bus : 34,5 M€ (+16,5 % par rapport à 2022 ; +2,1 M€), soit 98 % des produits ;
- du chiffre d'affaires du réseau vélo : 1,1 M€ (+22 % par rapport à 2022) ;
- de la rémunération du service et des produits financiers 40 K€ -84,1 % par rapport à 2022).

Les charges d'exploitation atteignent 36,2 M€, en hausse de + 9,7 % par rapport à 2022 (+ 3,2 M€) en raison principalement à l'évolution du poste affrètement pour 1,5 M€, soit + 13 %, ainsi que le poste charge de personnel pour + 1,1 M€, soit + 8 %.

Les charges de personnel, d'un montant de 15,4 M€, sont en hausse de 6,7 % (+0,9 M€). Les affrètements (sous-traitance) augmentent de 15 % (+ 1,9 M€), les achats de + 5,7 % (+ 0,2 M€) ainsi que les services extérieurs de + 10,1% (+ 0,3 M€). Cette hausse globale des charges d'exploitation est liée aux phénomènes conjoncturels et inflationnistes (hausse des coûts d'énergie et de carburant, augmentation des charges de personnel, ainsi qu'un plafonnement de la rémunération de la SIBRA sur cet exercice du montant réel de ses dépenses, entraînant donc une minoration de la prestation versée par le Grand Annecy à hauteur d'1 million d'euros).

Le résultat d'exploitation ressort donc pour l'exercice à hauteur de - 1 056 M€ pour un résultat net de - 980 K€.

Les impôts et taxes sont en baisse de - 29 % (- 48 K€).

Bilan 2023

Le bilan arrêté au 31 décembre 2023 présente un total de 10,3 M€ en hausse de 6,28 % par rapport à 2022 (+ 0,6 M€).

Les capitaux propres s'élèvent à 0,9 M€, représentant 6 % du total des produits et 6 % des charges de personnel.

Modification des statuts en 2023

Il n'y a pas eu de modification de statuts en 2023.

Le Conseil communautaire décide de prendre acte du rapport d'activité 2023 de la SIBRA.

PRIS ACTE

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
la Directrice Générale,



Virginie AULAS.



RAPPORT DE GESTION 2023 A DESTINATION DU GRAND ANNECY

Exercice clos le 31 décembre 2023

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'année 2023 a été marquée par le développement de son activité avec les deux collectivités avec lesquelles la SIBRA a une relation contractuelle, étant ici rappelé qu'un nouveau marché public de service a été conclu avec le Grand Annecy, pour une durée de 4 années reconductibles 2 fois une année, avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Pour le réseau de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy (SIBRA), l'offre de transport a augmenté de 4 % du fait :

- Des renforcements d'offres effectués en septembre 2022 et impactant l'exercice 2023 sur les lignes 3, 9, 14, 15 et les lignes du dimanche.
- De l'évolution d'offre effectuée en septembre 2023 sur les lignes 3, 6, 13, 40, 42, 81 et 82.

Pour le réseau J'YBUS, nous notons une augmentation de l'ordre de 88.8 % pour atteindre 394 771 kilomètres avec la mise en service de deux nouvelles lignes régulières J4 et J5 début 2023.

L'activité Véloncy a aussi connu un développement de ses services en 2023 avec une poursuite du développement de son parc de VAE affecté à la location longue durée, et du service Véloncy 60' avec la création de nouvelles vélostations.

L'exercice a également été marqué par une hausse globale de nos charges d'exploitation liée aux phénomènes conjoncturels et inflationnistes (hausse des coûts d'énergie et de carburant, augmentation des charges de personnel, ainsi qu'un plafonnement de la rémunération de la SIBRA sur cet exercice du montant réel de ses dépenses moins 1 million d'euros.

Dans ce contexte, le résultat devient négatif et s'élève à – 980 030 euros (contre +74 195 euros l'exercice précédent).

Analyse de l'évolution de la situation financière de la Société

Les états financiers au 31 décembre 2023 font ressortir les éléments ci-après :

- autonomie financière (capitaux propres/total passif X 100)	8,42%
- valeurs mobilières de placement	250 229 euros
- disponibilités	3 308 096 euros
- emprunts	/
- dettes financières diverses	5 600 euros
- dettes fournisseurs	4 507 860 euros
- dettes fiscales et sociales	4 408 858 euros
- autres dettes	487 202 euros

Principaux risques et incertitudes

Compte tenu de son activité, la Société reste confrontée aux principaux risques et incertitudes suivants :

- les difficultés de recrutement de conducteurs pour répondre aux enjeux de turn-over et de développement de son activité
- le renouvellement de certains marchés notamment liés à l'assurance de la flotte de véhicules et d'énergie avec un risque de hausse des coûts.

Prévention des risques technologiques

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, nous avons l'obligation de porter à votre connaissance les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture responsabilité civile de la Société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique.

Toutefois, nous vous indiquons que la Société, au vu de son activité, n'est pas concernée par ce dispositif.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

L'année 2024 sera marquée par :

- Le déploiement du nouveau réseau de bus de la SIBRA au 29 avril 2024 avec une évolution de son offre kilométrique de 18 % et le renouvellement de ses marchés de sous-traitance de transport de voyageurs.

En conséquence, le budget pour l'année 2024 est en augmentation par rapport à 2023.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant :

- le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2023 et la ventilation de ce montant par tranche de retard,
- le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard,

dans les tableaux ci-après annexés.

PRÊTS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous avons l'obligation de porter à votre connaissance le montant des prêts à moins de deux ans que notre Société aurait pu consentir, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

Toutefois, il y a lieu de noter que la Société n'a consenti aucun prêt de ce type au titre de l'exercice écoulé.

DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

En application des dispositions de l'article L. 464-2, alinéa 5 du Code de commerce, nous vous informons que l'Autorité de la concurrence n'a ordonné aucune insertion concernant notre Société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

- la société MOBILITE ET DEPLACEMENT DE L'AGGLOMERATION D'ANNECY – MD2A, dont nous détenons 66,66% du capital, a, au 31 décembre 2023, réalisé un chiffre d'affaires de 642 451 euros et un résultat comptable de 1 686 euros.

Durant l'exercice 2023, l'activité Vélonecy a été maintenue à un niveau élevé.

- la SIBRA détient 10 parts sociales de la société ALPES AUTO PARTAGE (Société Coopérative d'Intérêt Collectif à capital variable, dont le siège social est à Grenoble (38), représentant 1,2% de son capital social.

Nous ne connaissons pas encore les chiffres clés de cette société pour son exercice clos le 31 décembre 2023 mais nous vous indiquons qu'au titre de son exercice social clos le 31 décembre 2022, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 3 321 715 € et un résultat comptable de 120 015 euros.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au vu des éléments développés ci-avant, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 34 563 700 euros (contre 32 440 844 euros lors de l'exercice n-1), enregistrant une hausse de 6,54%. Ce chiffre d'affaires est principalement constitué par l'exécution des contrats avec le Grand Annecy et Rumilly Terre de Savoie (intégrant la contribution aux charges d'exploitation et la rémunération du délégataire [assise sur le niveau des recettes et les dépenses et la qualité du service]).

Des reprises sur provisions et des transferts de charges pour 595 846 euros ainsi que des autres produits pour 527 euros viennent compléter les produits d'exploitation qui s'élèvent à 35 160 073 euros.

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 36 216 376 euros (contre 33 003 002 euros pour l'exercice précédent) sont constituées comme suit :

- achats de carburants, lubrifiants et pièces de rechanges : 3 086 756 euros hors variation de stock (contre 3 113 505 euros au 31/12/2022) ont été maîtrisés.

- charges externes : 17 587 486 euros (contre 15 369 922 euros au 31/12/2022), leur progression provenant essentiellement d'un recours accru à la sous-traitance de lignes (+15,24% par rapport à l'exercice 2022), de frais d'entretien et réparations plus onéreux (+10,48% par rapport à l'exercice 2022) notamment sur le matériel informatique, le matériel SAEIV, les pneumatiques et sur les vélos mis en location pour courte durée (pour lesquels les clients sont moins précautionneux) et de l'augmentation des primes d'assurances liée à l'accroissement des accidents avec les piétons (+20,34%) et des frais de communication et publicité (+10,60%).
- impôts et taxes : 464 307 euros (contre 491 673 euros au 31/12/2022) compte tenu d'une baisse significative de la CVAE.
- charges de personnel : 15 013 533 euros (contre 14 091 305 euros au 31/12/2022), en ce compris la prime d'intéressement pour les salariés à hauteur de 19 950 euros.
- dotations aux provisions pour dépréciations : 12 760 euros (contre 15 853 euros au 31/12/2022) correspondant à des dépréciations de créances et de stock.
- dotations aux provisions : 47 553 euros (contre 11 564 euros au 31/12/2022).
- autres charges : 4 878 euros (contre 3 751 euros au 31/12/2022) constituées principalement de pertes sur créances irrécouvrables.

En conséquence de quoi, le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -1 056 304 euros (contre 94 500 euros lors de l'exercice n-1).

Après comptabilisation de produits financiers (8 013 euros) diminués de frais financiers (23 777 euros) principalement des frais bancaires, le résultat courant avant impôts s'établit à

-1 072 068 euros (contre 76 599 euros pour l'exercice précédent).

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel (92 038 euros) provenant principalement de produits et charges sur exercices antérieurs

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un déficit de 980 030 euros (contre un bénéfice de 74 195 euros au titre de l'exercice n-1).

Le total du bilan de la Société s'élevait, à la clôture de l'exercice, à 10 326 954 euros (contre 9 672 221 euros au 31/12/2022).

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 980 029,88 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Perte de l'exercice -980 029,88 euros
En totalité au débit du compte "autres réserves".

Sous réserve de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 869 882 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, vous trouverez ci-après les éléments relatifs au rapport sur le gouvernement d'entreprise, contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et que la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs, sauf modification du mode d'exercice de la direction générale.

Le Conseil a décidé en date du 16 septembre 2020 d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, la Communauté d'Agglomération Grand Annecy, représentée par Monsieur Didier SARDA, assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société suite aux décisions du Conseil d'Administration du 19 décembre 2022.

Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société avec une filiale

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous vous informons de l'existence des conventions, autres que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales intervenues directement ou par personne interposée entre :

- d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et,
- d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Convention de prestation de services entre la SIBRA et la société MD2A :

- Personne concernée : Communauté d'Agglomération Grand Annecy (Directeur Général et Actionnaire de la SIBRA détenant plus de 10% du capital social) considéré comme agissant par personne interposée,
- Nature et objet : Conclusion d'une convention de prestations de services en date du 16 juin 2005 (modifiée par avenants), aux termes de laquelle la SIBRA a confié à la société MD2A la gestion et l'exploitation de location et entretien des vélos liés à l'activité Vélonecy,
- Rémunération : la rémunération de la prestation est calculée en fonction du nombre de jours d'ouverture de l'espace VELONECY et de l'évolution de l'activité de VELONECY 60'

Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

- au titre des représentants de la communauté d'agglomération GRAND ANNECY :

- Monsieur Gilles ARDIN représentant permanent de la Communauté d'Agglomération Grand Annecy, administrateur de la SIBRA
- Madame Frédérique LARDET représentant permanent de la Communauté d'Agglomération Grand Annecy, administrateur de la SIBRA
- Monsieur Didier SARDA représentant permanent de la Communauté d'Agglomération Grand Annecy, administrateur et président du conseil d'administration de la SIBRA

- Monsieur François ASTORG représentant permanent de la Communauté d'Agglomération Grand Annecy, administrateur de la SIBRA
- Monsieur Jean Louis TOE représentant permanent de la Communauté d'Agglomération Grand Annecy, administrateur de la SIBRA
- Monsieur Christian MARTINOD représentant permanent de la Communauté d'Agglomération Grand Annecy, administrateur de la SIBRA
- au titre des représentants de la Commune d'ANNECY :
 - Madame Sandrine DALL'AGLIO représentant permanent de la commune d'Annecy, administrateur de la SIBRA
 - Madame Marion LAFARIE représentant permanent de la commune d'Annecy, administrateur de la SIBRA
 - Monsieur Alexandre MULATIER GACHET représentant permanent de la commune d'Annecy, administrateur de la SIBRA
- au titre du représentant de la COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE :
 - Monsieur Roland LOMBARD représentant permanent de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, administrateur de la SIBRA
- au titre du représentant de la Commune d'ARGONAY :
 - Madame Christine DUFOUR représentant permanent de la commune d'Argonay, administrateur de la SIBRA
- au titre du représentant de la Commune de CHAVANOD :
 - Madame Mathilde THION représentant permanent de la commune de Chavanod, administrateur de la SIBRA
- au titre du représentant de la Commune de MONTAGNY LES LANCHES :
 - Monsieur Cyril GUILLOUD représentant permanent de la commune de Montagny les Lanches, administrateur de la SIBRA
- au titre du représentant de la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY :
 - Monsieur Adrien GUILMAIN représentant permanent de la commune d'Epagny Metz-Tessy, administrateur de la SIBRA
- au titre du représentant de la Commune de POISY :
 - Monsieur Pierre CALONE représentant permanent de la commune de Poisy, administrateur de la SIBRA
- au titre du représentant de la Commune de QUINTAL :
 - Monsieur Jean-Louis DERONZIER représentant permanent de la commune de Quintal, administrateur de la SIBRA

Résultat des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	78 750	78 750	58 500	58 500	58 500
Nombre d'actions					
- ordinaires	5 250	5 250	3 900	3 900	3 900
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	34 563 700	32 440 844	28 406 856	24 914 143	24 473 205
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	-936 766	70 341	130 030	53 533	272 158
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés		49 464	53 145	47 580	53 913
Dot. Amortissements et provisions	43 264	-53 318	-2 832	-65 417	137 376
Résultat net	-980 030	74 195	79 717	71 370	80 869
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot, amortissements, provisions	-178,43	3,98	19,71	1,53	55,96
Résultat après impôt, participation dot, amortissements et provisions	-186,67	14,13	20,44	18,3	20,74
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	266	262	257	251	235
Masse salariale	10 503 184	9 724 865	9 186 475	8 779 225	8 398 735
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	4 510 349	4 366 441	4 219 239	3 990 186	3 848 912

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D.441 I.-1° : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de la clôture de l'exercice					Article D.441 I.-2° : factures <u>émises</u> non réglées à la date de la clôture de l'exercice				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	23					37				
Montant total des factures concernées TTC	931 582	14 448	469	978	947 477	139 791	1 107	1 481	4 208	146 586
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	4.3%	0.1%	0.0%	0.0%	4.3%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC						0.4%	0.0%	0.0%	0.0%	0.4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues										
Montant total des factures exclues TTC										
(C) délais de paiement de référence utilisés										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	délais contractuels : 30 jours date de facture ou 30 jours fin de mois le 10					délais contractuels : 60 jours date de facture ou 30 jours date de facture				

Bilan de la gouvernance des élus

Nom des élus	Présence au Conseil d'administration du 04/04/2023	Présence au Conseil d'administration du 16/05/2023	Présence au Conseil d'administration du 28/11/2023	Taux de présence CA 2023	Présence à l'Assemblée Générale du 20/06/2023	Taux de présence AG 2023
Grand Anancy						
François ASTORG			X	33%		
Gilles ARDIN	X	X	X	100%		
Frédérique LARDET			X	33%	X	100%
Christian MARTINOD	X	X	X	100%		
Didier SARDA	X	X	X	100%		
Jean-Louis TOE	X	X	X	100%		
Communauté de Communes Fier et Usse				66%	X	100%
Pierre AGERON		X	X			
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles				66%		-
Charlotte BOETINER		X	X			
Communauté de Communes du Canton de Rumilly				66%	X	100%
Roland LOMBARD	X	X				
Commune d'ANNECY						
Sandrine DALL'AGLIO	X	X	X	100%		-
Marion LAFARIE	X		X	66%		
Alexandre MULATIER-GACHET	X	X	X	100%		
Commune d'ARGONAY						
Christine DUFOUR		X		33%		-
Commune de CHAVANOD						
Mathilde THION	X	X	X	100%		-
Commune d'EPAGNY METZ-TESSY					X	100%
Adrien GUILMAIN	X	X		66%		
Commune de MONTAGNY-LES-LANCHES						
Cyril GUILLOUD		X	X	66%		-
Commune de POISY					X	100%
Pierre CALONE	X		X	66%		
Commune de QUINTAL					X	100%
Jean-Louis DERONZIER		X	X	66%		

Éléments de rémunération

Les élus représentant les collectivités au sein des instances dirigeantes de la Sibra ne bénéficient pas d'élément de rémunération.



Rémunération des dirigeants

Exprimé en €

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers				
Engagements de retraite				
Avances et crédits alloués				
Rémunérations allouées				

Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :

Remboursements opérés pendant l'exercice :

Extrait du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2023